L'HÉMISPHÈRE,

Journal Littéraire et Politique.

NO. XXI. PHILADELPHIE, 26 MAI, 1810. VOL. I.

TEL EST L'EFFET DE LA VÉRITÉ, ON LA REPOUSSE; MAIS EN LA REPOUSSANT ON LA VOIT, ET ELLE PÉNÈTRE.

VOYAGES.

Voyage de d'Entrecasteaux, *envoyé à la recherche de La Peyrouse, publié par Ordre de* NAPOLEON *sous le Ministere de S. Exc. le Vice-Amiral* Decrès, *rédigé par M. de* Rossel, *ancien Capitaine de Vaisseau.*

Ce dix-huitieme siecle, que la posterité jugera de tant de manieres différentes, selon le point de vue sous lequel elle l'examinera, sera toujours célebre par les voyages de long cours, tels que celui de d'Entrecasteaux. Aux expéditions dont la soif de l'or avait trop longtems été le principe, et qu'avaient souillé tant de cruautés, on vit succéder ces tentatives paisibles, qui n'avaient d'autre but que l'accroissement des lumieres, le perfectionnement des sciences, et même le désir de semer quelques germes de civilisation chez des hordes barbares. Les deux nations les plus éclairées de l'Europe, en parlant de l'Univers, la France et l'Angleterre qui, pour le bonheur de l'humanité, n'auraient jamais du s'engager que dans de semblables luttes, rivaliserent d'efforts pour obtenir des résultats importants de ces courses lointaines, et les efforts plus ou moins heureux de plusieurs hardis navigateurs, eurent tous pour résultat infaillible de consacrer honorablement leurs noms dans les fastes de l'histoire, et de rehausser la gloire de leur patrie. On en est même venu à reconnaitre que ces hommes, dont tant de dangers menacent sans cesse l'existence, devaient au moins ne pas avoir à craindre ceux qui résultent de l'état de guerre. Pour eux il n'est point d'ennemis; ils parcourent sans offencer et sans être offensés l'immensité des mers, et tout port où commande une puissance européenne, leur offre asile et protection. En applaudissant à cet usage, qui semble désormais consacré pour toujours, n'oublions pas qu'il fut d'abord adopté par le gouvernement français, qui, pénétré d'admiration pour le genie et l'intrépidité de Cook, donna le premier l'exemple de regarder comme appartenant à toutes les nations ceux dont les travaux et les découvertes tournent au profit de l'espece humaine toute entiere.

Cependant la manie de fronder paraît être si naturelle à l'homme, qu'il s'est trouvé des individus assez éloignés d'une façon de penser presque générale, pour mettre en doute les résultats avantageux

de ces sortes d'expéditions. De même que Rousseau, *ut magnis inimicitiis claresceret*, s'avisa un beau jour de voir dans le progrès des sciences et des lettres la sourse des maux nombreux qui affligent la société, ils n'ont pas craint de prétendre que ces expéditions si importantes, et entreprises à grands frais, étaient le plus souvent nuisibles et aux peuplades sauvages et aux navigateurs civilisés. Ils rappellent la fin déplorable de Cook, devenu, non poétiquement parlant, mais dans le sens horriblement littéral du mot, *la proie* des féroces habitans d'Owhy-Hée. Ils parlent de La Peyrouse et de ses infortunés compagnons, dont le sort excite des regrets si longs et si durables qu'aujourd'hui même, où la raison ne peut admettre le moindre doute sur le résultat de leur expédition, il semble que l'on conserve comme une vague espérance de les revoir encore. Enfin, ils montrent les nations visitées par les Européens, devenant plus malheureuse par la connaissance des nouveaux besoins qu'elles ne peuvent satisfaire, par la communication de maladies qu'elles ne peuvent guérir ; et, à l'exemple des indigenes du nord de l'Amérique, plus acharnés à s'entre-détruire, depuis qu'elles connaissent des moyens de destruction plus efficaces.

Il y a bien dans ces assertions quelque vérité, mais elles sont bien loin de pouvoir ternir la gloire des expéditions lointaines. On peut même assurer qu'entreprises dans l'esprit qui les dirige aujourd'hui, elles ont, sur la plupart des grands événemens qui remplissent les pages de l'Histoire, l'avantage de produire des résultats très utiles qui sont loin d'être balancés par les inconvéniens.

Le double but dans lequel le voyage de d'Entrecasteaux fut entrepris, lui donne un droit spécial à intéresser tous les hommes civilisés, et plus particulièrement les Français. Après avoir commencé son expédition sous les plus heureux auspices, La Peyrouse ne donnait plus, depuis long-tems de ses nouvelles. Alors il fut résolu que l'on enverrait à sa recherche deux frégates, dont le commandement serait donné à d'Entrecasteaux. Lui même, il ne devait plus revoir le sol natal, mais du moins ses compagnons, après de longues disgrâces, ont l'assurance que leur zele et leur courage sont dignement appréciés, et ils ont pu élever, dans cette relation, un monument durable à leur propre gloire.

D'Entrecasteaux avait de plus à reconnaître les côtes que La Peyrouse devait visiter depuis son départ de Botany-Bay ; et comme l'avance M. de Rossel, avec la certitude d'en convaincre les lecteurs, si l'on regrette que l'objet spécial du voyage n'ait pas été rempli, " au moins verra-t-on que l'expédition ne laisse rien à désirer dans les parties dont le succès pouvait dépendre des talens du chef auquel la direction en était confiée.

Munis de ses instructions qui sont rapportées dans l'ouvrage, et où toutes les circonstances avaient été prévues, toutes les directions données avec une méthode, une clarté et une précision dont il est impossible de n'être pas frappé, d'Entrecasteaux partit de Brest le 29 Septembre 1791. Arrivé au Cap de Bonne-Espérance, il y trouva des dépêches de M. de Saint-Félix, commandant de la station de l'Inde. Ces lettres semblaient lui donner l'assurance d'avoir des nouvelles de La Peyrouse. Un capitaine anglais, venu de Botany-Bay à Batavia, disait, ainsi que ses officiers, avoir vu près des îles de l'Admiralty des pirogues

où se trouvaient des insulaires portant des uniformes et des ceinturons de soldats de la marine de France. Sur cette indication si positive, d'Entrecasteaux prend le parti de changer son plan de campagne, ainsi qu'il y était autorisé en pareille occurrence, et de se rendre aux îles de l'Admiralty en passant au sud de la Nouvelle-Hollande. Alors, son journal sous les yeux, on le suit pour ainsi dire d'île en île, de côte en côte. On voit avec quel zele ardent, quelle sollicitude les équipages des deux vaisseaux, pénétrés de tout ce que leur mission avait d'important et pour ainsi dire d'auguste, comptant pour rien la fatigue et les dangers pour la remplir toute entière, et selon les expressions touchantes de leurs instructions, " donner aux malheureux Français que la mort aurait épargnés, tous les secours qu'ils auraient à attendre de l'humanité de leurs freres." Rien pendant leur route ne vient confirmer les espérances qui la leur avaient fait entreprendre. Ils visitent des lieux dont les noms leur rappellent quelques uns des voyageurs illustres qui les ont visités avant eux, tels que l'île Bougainville et le hâvre Carteret ; mais nulle part ils ne trouvent les traces de La Peyrouse. Arrivés enfin à ces îles de l'Admiralty, où tous leurs doutes allaient se trouver éclairés, leur communication assez intime avec les habitans ne leur permet plus de conserver aucune espérance que La Peyrouse y ait relâché. Après quelque séjour à Amboine, ils continuent leur infatigable recherche, vont à l'île de Timor, séjournent dans la baie de l'Espérance, ont une entrevue avec les habitans de la terre de Van Diemen, et vont ensuite relâcher à Tongatabou, métropole des îles des Amis. Les renseignemens que les insulaires les plus intelligens leur donnent prouvent que ce n'est point encore là qu'ils doivent se promettre quelque succès. Ces sauvages se souviennent parfaitement des voyages de Cook, des intervalles qu'il y a eu entre eux, du voyage de Blight à Anamoka. Ils possedent plusieurs effets de fabriques anglaises ; mais ils n'en ont aucun fabriqué en France : ainsi La Peyrouse n'a point abordé dans ces îles.

Au retour de cette longue et pénible recherche, et en se rendant aux Moluques, le contre-amiral d'Entrecasteaux, atteint depuis quelque tems du scorbut, succomba le 20 Juillet 1792. M. de Rossel, dans un récit d'autant plus intéressant, qu'il est plus simple, peint la force d'âme de ce chef qui, ne voulant pas s'écarter de ses instructions, ne permit point que l'on cherchât une terre prochaine pour y réparer sa santé en disant " que les objets d'une utilité générale, et principalement ceux qui avaient rapport au service de l'état, ne devaient point être sacrifiés à l'intérêt d'un particulier."

Après la mort de d'Entrecasteaux, son successeur, M. d'Auribeau, conduisit les frégates à Sourabaya, port de l'île de Java. Les voyageurs devaient se croire en pays ami et à la fin de leurs peines : il en fut autrement. Pendant qu'ils parcouraient des mers lointaines, leur patrie avait été le théâtre d'événemens auxquels toutes les nations européennes prenaient une part plus ou moins active. Les frégates furent désarmées ; M. d'Auribeau mourut à Samarang. M. de Rossel, éditeur de ce Voyage, s'embarqua pour l'Europe sur un bâtiment hollandais ; mais dans le nord de l'Ecosse il fut pris par une frégate anglaise, et conduit en Angleterre. Ses papiers, longtems retenus, lui furent enfin rendus, et il se vit en état de publier, sous la protection du gouver-

nement impérial, cet ouvrage dont les marins instruits peuvent seuls connaître toute l'importance, mais qui ne peut non plus manquer d'être apprécié par le commun des lecteurs.

Ce qui attira plus particulierement leur attention, c'est la description des lieux où les frégates relâcherent, et surtout le détail des entrevues avec les habitans de ces diverses terres, de leurs mœurs, de leurs habitudes, du degré de civilisation auxquels ils étaient parvenus, &c. On sera aussi curieux de connaitre la manière dont d'Entrecasteaux les a jugés et a agi avec eux. A cet égard on doit reconnaître en lui un chef parfaitement digne d'être à la tête d'une pareille expédition, et qui s'est conformé non seulement sans peine, mais avec joie aux instructions philantropiques qu'il avait reçues. Il n'est point un des fougueux déclamateurs qui, pour avilir l'homme social, forgent aux individus qu'ils appellent si improprement *les hommes de la nature* des vertus chimériques; mais, en toute occasion, on le voit conséquent dans ses paroles et dans sa conduite, parler avec indulgence, avec bienveillance même de ces hordes sauvages pour lesquelles il avait tous les ménagemens possibles. Peut-être même est-il arrivé quelque fois que cette disposition bienveillante ne lui a pas permis de voir et de présenter les faits sous leur véritable aspect. J'en vais citer un exemple remarquable :

" Un des naturalistes (dit-il, page 78 du 1er. vol.) a trouvé dans ce hâvre des ossemens qu'il a jugé avoir appartenu au corps d'une très jeune fille ; ils étaient parmi les cendres d'un des foyer où il paraît que les naturels font cuire leurs alimens : quelque reste de chair grillée paraissaient attachés à ces ossemens. Un fait ainsi isolé, sans autres indices, sûrtout chez un peuple de mœurs aussi simples, n'est pas suffisant pour autoriser des conjectures injurieuses à la nature humaine, et qui la ravalent audessous des bêtes les plus féroces, lesquels du moins épargnent leur propre espece. Ne pourrait-on pas conclure seulement de ce fait que les sauvages ont coutume de consumer par le feu les dernieres dépouilles de l'espece humaine ?"

Quels lecteurs pourraient adopter cette interprétation d'un fait atroce qui s'explique de lui-même ? Comment douter que cette malheureuse jeune fille n'eût été dévorée par des antropophages.

Au reste, comme l'amour de la vérité guide toujours M. d'Entrecasteaux, dans d'autres occasions, il déclare nettement que les sauvages lui ont avoué qu'ils mangeaient leurs semblables, ou, pour mieux dire, s'en sont vantés.

" Ils céderent quelques uns de leurs colliers, et l'on reconnut avec horreur que des os humains en faisaient partie. Pour faire connaître à l'un d'eux l'usage des couteaux, quelqu'un fit semblant de se couper le doigt, et le porta à sa bouche en feignant de le manger : ce signe parut faire un grand plaisir à ce sauvage féroce, et il manifesta sa joie en se frottant les mains et en riant de tout son cœur. (1er. vol. p. 272.)"

Ceci est assez positif, ce me semble ; il y a plusieurs autres passages qui ne le sont pas moins. D'où on peut conclure que cette abominable coutume n'est peut-être pas moins commune chez ces sauvages que le penchant au vol, dont aucun voyageur n'a songé à les disculper.

D'Entrecasteaux remarque que les lieux où il a été forcé de reconnaître que les habitans mangeaient de la chair humaine, étaient les plus stériles ; ce qui donnerait pour cause à leur crime cette nécessité qui, même dans les états les mieux poli-

qés, en fait commettre un si grand nombre. Mais ne sait-on pas que de l'aveu de tous ceux qui ont visité la voluptueuse Otahiti, ce paradis terrestre des îles de la mer du sud, où la terre est si prodigue de ses dons, y ont aussi trouvé établie cette abominable coutume. Avouons de bonne foi que, malgré les phrases de certains écrivains, l'homme sans loi, sans religion et sans morale est un être presque toujours coupable, et qu'il ne lui arrive que trop souvent de s'abandonner au plus monstrueux excès.

Personne n'était plus capable que M. Rossel d'être l'historien de cette expédition. Lorsqu'elle commençait à peine, l'abbé Bertrand qui en était l'astronome, ayant été forcé par sa mauvaise santé de rester au Cap de Bonne-Espérance, M. de Rossel fut alors choisi par d'Entrecasteaux pour le remplacer. Les nombreuses observations consignées dans cet ouvrage prouve avec quel zele et quels talens il s'est acquitté de ces honorables fonctions. Comme écrivain, il n'est pas moins digne d'éloges. Son style est pur, facile, et a cette noble simplicité qui convient si bien à celui qui raconte des événemens dignes de fixer l'attention publique, et auxquels il a pris une part très active. Ainsi M. de Rossel peut se flatter du suffrage de tous ceux qui le liront, puisqu'il a su tout à la fois les intéresser et les instruire.

Décret sur la Nouvelle Noblesse Française.

Au Palais des Tuileries, le 3 Mars, 1810.

Napoléon, Empereur des Français, Roi d'Italie, Protecteur de la Confédération du Rhin, Médiateur de la Confédération Suisse, &c. &c. &c.

Voulant consolider de plus en plus l'institution des récompenses héréditaires, lui imprimer ce caractere de stabilité et de fixité qui doit en être inséparable et lui donner son entier développement ;

A ces causes vu nos statuts du 1er. Mars et notre décret du 4 Juin 1809 ;

Sur l'avis de notre conseil du sceau des titres, a nous présenté par notre cousin le prince archi-chancelier de l'Empire ;

Notre Conseil-d'Etat entendu,

Nous avons décrété et ordonné, décrétons et ordonnons ce qui suit :

TITRE PREMIER.

Du Siége des Majorats.

CHAPITRE PREMIER.

Art. Ier. Le siége des majorats sera établi dans une maison d'habitation à laquelle le majorat sera attaché et qui en fera partie, soit que le majorat ait été doté de notre munificence, soit qu'il ait été institué par fondation volontaire.

II. Les maisons d'habitation formant le siége des majorats seront pour les princes de l'Empire, ducs, comtes et barons, de la valeur de deux années du revenu du majorat au *minimum*.

III. Si la maison d'habitation d'un majorat n'a pas été désignée dans nos lettres-patentes, les titulaires seront tenus, dans un délai de dix ans, d'avoir acquis et réuni une maison d'habitation à leur majorat.

Faute par eux d'avoir justifié, à cette époque, devant le conseil du sceau des titres, de la propriété d'une maison déterminée par l'article ci-dessus, il sera fait chaque année, pendant six ans et d'après les formes que nous nous réservons de déterminer, une retenue du tiers du revenu du majorat. Le montant de la dite retenue sera employé, par les soins et à la diligence de notre conseil du sceau des titres, à l'acquisi-

tion de la maison d'habitation qui formera, dès-lors, partie du majorat.

IV. La maison d'habitation attachée à un majorat, quel qu'il soit, suivra le sòrt du majorat et sera transmissible comme lui.

V. Les princes de notre sang et les princes grands dignitaires pourront placer sur les maisons d'habitation qu'ils occuperont dans notre bonne ville de Paris, cette insciption:

PALAIS DU PRINCE DE . . .

VI. Les maisons d'habitation des princes de l'Empire et des ducs se trouveront nécessairement situées dans l'enceinte de notre bonne ville de Paris, et porteront l'inscription suivante :

HÔTEL DU PRINCE DE . . .

HÔTEL DU DUC DE . . . . .

VII. Les maisons d'habitation des comtes et barons pourront être situées, soit dans notre bonne ville de Paris, soit dans une de nos villes, chefs-lieux de département ou d'arrondissement.

VIII. Les comtes et barons pourront placer sur leurs maisons l'inscription suivante :

HÔTEL DU COMTE DE . . .

HÔTEL DU BARON DE . . .

Néanmoins, ils ne jouiront de cette faculté dans notre bonne ville de Paris, que lorsqu'ils auront justifié que le revenu de leurs majorats s'éleve à 100,000 fr. et qu'en vertu d'une autorisation spéciale, émanée de nous et contenue dans une lettre close que nous adresserons, à cet effet, à notre cousin le Prince Archichancellier de l'Empire.

IX. Les ducs seuls pourront placer leurs armoiries sur les faces extérieures des édifices et bâtimens composant leurs hôtels.

TITRE II.

Le fils du titulaire d'un majorat dont la transmission lui aura été assurée par nos lettres-patentes, portera le titre immédiatement inférieur à celui du majorat, ainsi qu'il est établi par le paragraphe II de l'article V de notre décret du 4 Juin 1809.

Les fils puinés des titulaires de majorats porteront le titre de *chevalier*.

Il n'est rien innové à ce qui est statué par le paragraphe 1er. de l'article ci-dessus cité, relativement aux fils aînés des grands dignitaires.

X. Le nom, les armoiries et les livrées passeront du pere à tous les enfans ; ils ne pourront néanmoins porter les signes caractéristiques du titre auquel le majorat de leur pere est attaché, que lorsqu'ils deviendront titulaires de ce majorat.

TITRE III.

XI. Les ducs, comtes, barons et chevaliers, et tous autres qui ont reçu de nous des dotations en pays étrangers, seront tenus de vendre les biens composant les dites dotations, le plutôt que faire se pourra, et au moins la moitié des dits biens dans un délai de vingt ans, et l'autre moitié dans les vingt années suivantes ; de sorte que la totalité des dits biens ait été vendue et convertie soit en rentes, soit en domaines dans l'intérieur de notre Empire, dans l'intervalle de quarante années.

XII. Les ventes, le remploi et le placement provisoire des fonds provenant des ventes, seront autorisés par le conseil établi, à cet effet, auprès de notre intendant du domaine extraordinaire. Il sera procédé auprès du dit conseil et par lui conformément à ce qui est prescrit par le Titre IV, de notre décret du 1er. Mars 1810.

XIII. Il sera procédé de la même manière et conformément aux dispositions de notre dit décret, pour les ventes et remplois des biens des

majorats institués par fondations volontaires.

TITRE IV.

XIV. Notre procureur-général près le conseil du sceau des titres fera tenir un régistre divisé par départemens, sur lequel seront inscrits tous les titulaires des titres impériaux, domiciliés dans les dits départemens.

L'article de leur inscription contiendra, outre la désignation du titre, celle de la maison formant le siége du majorat.

XV. Notre procureur-général près le conseil du sceau des titres, donnera connaissance à nos préfets et procureurs-généraux, de toutes les inscriptions qui, en vertu de l'article précédent, auront été faites sur son régistre, au chapitre de leurs départemens respectifs.

XVI. Nos préfets et nos procureurs-généraux impériaux, en cas de décès du titulaire, en donneront avis à notre procureur-général du conseil du sceau des titres.

XVII. Tout individu décoré d'un titre impérial sera tenu de donner connaissance à notre procureur-général, près le conseil du sceau des titres, des naissances et des décès qui pourront survenir dans sa famille en ligne directe descendante, masculine, et dans l'ordre seulement des appelés à receuillir la succession du titre et du majorat.

XVIII. Aussitôt que notre procureur-général près le conseil du sceau des titres sera informé de l'extinction, par décès, de la descendance masculine du titulaire d'un majorat dont la donation proviendra en tout ou en partie de notre munificence, il sera tenu d'en donner avis à l'intendant de notre domaine extraordinaire, et à l'intendant de notre domaine privé, si les biens proviennent de notre domaine privé.

XIX. Nos dits intendans feront sans delai, les démarches nécessaires pour assurer notre droit de retour sur les dits biens, et s'en mettre immédiatement en possession

TITRE V.

Des Chevaliers de l'Empire.

XX. Nous nous réservons le droit d'accorder le titre de chevalier de notre Empire, à ceux de nos sujets qui auront bien mérité de l'état et de nous.

XXI. Lorsque pour des services rendus nous aurons accordé une dotation à un membre de la Légion d'Honneur, auquel auront été conférées des lettres-patentes de chevalier, et qui ne se trouvera revêtu d'aucun autre de nos titres impériaux, ledit titre ne sera transmissible à l'aîné de ses descendans, qui ne serait pas membre de la Légion d'Honneur, jusques et y compris la troisieme génération, qu'autant qu'ils en auront obtenu de nous la confirmation, et qu'à cet effet ils se seront pourvu devant notre conseil du sceau des titres: mais après trois confirmations consécutives, la transmission du dit aura lieu sans autre formalité que celle du visa de notre conseil du sceau des titres.

XXII. Nos ministres et l'intendant-général de notre domaine extraordinaire sont chargés de l'exécution du présent décret, dont une expédition sera transmise à notre cousin le prince archi-chancellier de l'empire.

(Signé) NAPOLEON.

Par l'Empereur,

Le ministre secrétaire d'état,

(Signé) H. B. duc de BASSANO.

Par un décret du 24 Février dernier, Napoléon à nommé les personnes ci-après mentionnées, pour former la maison de la nouvelle Impératrice de France, Marie Louise, Archi-Duchesse d'Autriche.

Premier aumônier, l'Archevêque Ferdinand de Rohan ;

Dame d'honneur, la Duchesse de Montebello ;

Dame d'atour, Mad. de Lucay ;

Chevalier d'honneur, le Sénateur Comte de Beauharnais.

Premier écuyer, le Prince Aldobrandini.

Dames du Palais, les Dames :

La Duchesse Basssano ;
Duchesse Rovigo ;
Comtesse Mortemart ;
Comtesse Montmorency ;
Comtesse Talhouet ;
Comtesse Lauriston ;
Comtesse Duchâtel ;
Comtesse Bouillé ;
Comtesse Montalivet ;
Comtesse Perron ;
Comtesse Lascaris de Vintimille ;
Comtesse Brignole ;
Comtesse Gentile ;
Comtesse de Canisy.

---

*Prise des Etats du Prince Primat, et Création du Grand Duché de Francfort en faveur d'*EUGENE NOPOLEON.

Le Sénat s'est réuni le 3 Mars à une heure après midi, sous la présidence du Prince Archi-chancellier de l'Empire.

S. A. S. a fait donner lecture des pièces suivantes :

Message de S. M. au Sénat.

Sénateurs,

Les principes de l'Empire s'opposant à ce que le sacerdoce soit réuni à aucune souveraineté temporelle, nous avons dû regarder comme non avenue la nomination que le Prince Primat avait faite du Cardinal Fesch pour son successeur. Ce prélat, si distingué par sa piété et par les vertus de son état, nous avait d'ailleurs fait connaître la répugnance qu'il avait à être distrait des soins et de l'administration de ses dioceses.

Nous avons aussi voulu reconnaître les grands services que le Prince Primat nous a rendus, et les preuves multipliées que nous avons reçues de son amitié. Nous avons ajouté à l'étendue de ses Etats, et nous les avons constitués sous le titre de *Grand Duché de Francfort.* Il en jouira jusqu'au moment marqué pour le terme d'une vie consacrée à faire le bien.

Nous avons en même tems voulu ne laisser aucune incertitude sur le sort de ses peuples, et nous avons en conséquence cédé à notre cher fils le Prince Eugene Napoléon, tous nos droits sur le Grand Duché de Francfort. Nous l'avons appelé à posséder héréditairement cet Etat après le décès du Prince Primat, et conformément à ce qui est établi dans les lettres d'investiture dont nous chargeons notre cousin le prince archi-chancellier de vous donner connaissance.

Il a été doux pour notre cœur de saisir cette occasion de donner un nouveau témoignage de notre estime et de notre tendre amitié à un jeune prince dont nous avons dirigé les premiers pas dans la carrière du gouvernement et des armes ; qui, au milieu de tant de circonstances, ne nous a jamais donné aucun motif du moindre mécontentement. Il nous a, au contraire, secondé avec une prudence au dessus de ce qu'on pouvait attendre de son âge, et dans ces derniers tems, il a montré, à la tête de nos armées, autant de bravoure que de connaissance de l'art de la guerre. Il convenait de le fixer d'une manière stable dans le haut rang où nous l'avons placé.

Elevé au Grand Duché de Francfort, nos peuples d'Italie ne seront pas pour cela privés de ses soins et de son administration ; notre confi-

ance en lui sera constante, comme les sentimens qu'il nous porte.

Donné en notre palais des Tuileries, le 1er. Mars 1810.

(Signé) NAPOLEON.

Par l'Empereur,

Le ministre secrétaire d'état,

(Signé) H. B. Duc de Bassano.

Napoléon, par la grâce de Dieu et les constitutions, Empereur des Français, Protecteur de la Confédération du Rhin, Médiateur de la Confédération Suisse.

A tous présens et à venir, salut :

Les actes de la Confédération du Rhin et les traités existans, ayant mis à notre disposition le grand-duché de Frankfort pour former un Etat héréditaire au jour du décès du Prince Primat, nous avons jugé ne devoir laisser aucun doute sur l'intention où nous sommes que nos Etats directs ne dépassent pas le Rhin.

Nous avons voulu en même tems fixer le sort des habitants du grand-duché de Frankfort, en les confiant à un prince qui nous a donné des preuves multipliées de toutes les qualités qui doivent garantir la durée de leur bonheur.

Nous avons, en conséquence, résolu de céder et nous cédons, par les présentes, à notre cher fils le Prince Eugene Napoléon, tous nos droits sur le grand-duché de Frankfort.

Nous entendons qu'au jour du décès du Prince-Primat, il entre immediatement et de plein droit dans la pleine et entiere possession des principautés, seigneuries, domaines et terres formant le grand-duché de Frankfort, pour en jouir en toute propriété et souveraineté aux mêmes droits, charges et conditions que le prince actuel, et avec les mêmes prérogatives, notamment celle qui lui est attribuée par l'art. 10 de l'acte de Confédération.

Le grand-duché de Frankfort sera héréditaire dans la descendance directe, naturelle et légitime de notre cher fils le Prince Eugene Napoléon, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, et à l'exclusion perpétuelle des femmes.

Venant à s'éteindre, ce que Dieu ne veuille, la ditte descendance, ou le dit Prince Eugene Napoléon, comme Prince d'Italie, venant à être appelé à la couronne de ce royaume, nous nous réservons, et à notre couronne, d'exercer de nouveau la prérogative qui nous appartient en vertu de l'article 12 de l'acte de Confédération.

Donné en notre Palais des Tuileries, le 1er. Mars 1810.

(Signé) NAPOLEON.

Par l'Empereur,

Vu par nous archi-chancellier de l'Empire.

(Signé) Cambaceres.

Le ministre secrétaire d'Etat,

(Signé) H. B. Duc de Bassano.

MELANGES.

Nous apprenons par une lettre de Vienne, qu'on se tromperait grossièrement si on supposait que la jeune Archiduchesse *Marie Louise* est conduite au sacrifice comme un agneau. Elle a été le premier moteur de l'attachement merveilleux de *Napoléon*. Toute l'ambition de son ame était dirigée à attacher à son char, par les charmes enchanteurs dont la nature l'a douée, le conquérant de l'univers. Elle a succédé dans toute l'étendue de son ambition, et sous peu de jours sa tête sera ceinte du diadème impérial.

Elle porte dans ce moment la gaieté jusqu'à l'extravagance ; mais il est possible qu'elle soit affectée par différentes passions.

Je l'ai vu pleurer ; je l'ai vu dédaigneuse ; et dans un même instant je l'ai vu passer transi-

toirement de cet état à une douceur angélique et aimablement condescendante. Dans ces momens heureux sa voix est mélodieuse et fascinante.

Quand à sa taille elle est audessous de la moyenne ; mais son cou et ses épaules sont très gracieusement formées, et de la complexion d'une blancheur la plus délicate. Son nez est très bien formé, inclinant un peu à la romaine. Ses yeux sont d'un bleu le plus brillant, et sa tête est ornée d'une profusion de cheveux d'un beau blond qui descendent presque jusqu'à terre. Ses lèvres sont vraiment autrichiennes ; cependant, lorqu'elles sont entr'ouvertes par un sourire gracieux, elles laissent appercevoir un ratelier de dents arrangées le plus agréablement possible et d'un émail le plus éblouissant. Ses mains et ses pieds sont le plus délicatement proportionnés ; de sorte que le tout ensemble forme une beauté enchanteresse.

Je me rappelle que son aimable tante, *Marie Antoinette*, quand elle partit de chez sa mere pour aller occuper un trône depuis longtems établi, elle brillait d'un éclat de beauté aussi fugitif que le sien ; et après je l'ai vu tomber une victime la plus avilie et la plus dégradée qu'il soit possible de l'exprimer de ses barbares sujets .... sur un échafaud ! ! ! &c.

Des nouvelles particularités transpirent chaque jour, relatives aux réjouissances qui doivent avoir lieu à raison du mariage de l'Empereur Napoléon. On assure qu'entr'autres jeux, il y aura au Champ de Mars un grand tournoi conforme à ceux que nos ancêtres avaient établi, dans lequel la nouvelle illustre impératrice distribuera avec ses belles mains les couronnes et les prix aux vainqueurs.

L'Impératrice *Josephine* répudiée se propose, c'est-à-dire, il lui a été ordonné de quitter la France pour se retirer en Italie. "Ils sont passés ces jours de fête ; ils sont passés ; ils sont passés et ne reviendront plus." Mais aussi : pourquoi avoir cessé d'être féconde au moment où il en aurait été le plus de besoin.

C'est un fait bien connu que, malgré les loix restrictives de Napoléon, on peut effectuer des assurances à Londres à sept et demi pour cent, pour rendre à Paris toute sorte de marchandises manufacturées en Angleterre. Ce fait est positif : voici comment on s'y prend pour réussir. Les marchands français qui veulent introduire des marchandises envoyent leur marque pour qu'elle soit fixée sur celles qu'ils ont l'intention d'introduire ; et par ce moyen ils empêchent que la fraude ne soit découverte. Pauvres peuples vous serez toujours les dupes des charlatans politiques et de votre trop grande crédulité ! Mais quoi faire ; il faut bien vouloir ce qu'on ne peut empêcher.

Des lettres de l'Amérique du Sud annoncent qu'une souscription fut ouverte au Mexique, il y a quelque tems, pour venir au secours de la Métropole pour l'aider à continuer la guerre, où vingt millions de piastres furent souscrites dans le court espace de quatre heures !

On dit que Sir Samuel Wood, qui commande l'escadre anglaise sur les attérages de l'Archipel, a passé le détroit des Dardanelles, et que maintenant il croise dans la Mer Noire contre les Russes qui n'osent pas s'avanturer hors de leurs ports.

La France peut d'autant plus se passer de commerce et de colonies que l'Empereur Napoléon a péremptoirement défendu aux officiers de sa cuisine de se servir d'autre sucre que celui qui provient du moût de raisin, sous peine d'encourir sa disgrace.

On écrit de Trieste en date du 3 Mars que la flotte Russe qui a été cédée à la France, consiste de quatre vaisseaux de ligne sans compter les frégates et corvettes. Une partie de ces vaisseaux sont à Trieste et l'autre à Vénise. Les équipages russes sont déjà partis pour retourner dans leur pays, et les Français ont pris possession des vaisseaux.

Les papiers hollandais du 26 de Mars dernier, annoncent qu'il est probable que la Pologne soit le sujet d'événemens de grande importance dans très peu de tems. On dit que la Princesse de Saxe que divers rapports destinaient à figurer sur le trône de France comme l'associée de Napoléon, doit être mariée à l'Archiduc François frere à l'Impératrice d'Autriche. La conséquence immédiate de cet événement sera, d'ériger la Pologne en royaume, qui sera donné à l'Archiduc. Cette

mesure donnera sans doute de l'ombrage à l'Empereur de Russie ; mais quelque puisse être son mécontentement à cet égard, nous sommes inclinés à croire qu'il n'osera pas s'y opposer en dégainant l'épée, parce que Napoléon l'a rendu obéissant par l'ascendance de son pouvoir à toutes ses volontés ; par l'Empereur d'Autriche son beau pere ; par la Saxe et le nouveau royaume de Pologne gouverné par l'oncle de sa nouvelle épouse.

Des lettres de Vienne en Autriche du 15 Mars 1810 annoncent que lorsque le Prince de Neufchatel demanda à sa majesté impériale la main de son illustre fille pour son maître, Napoléon, il ajouta : "la politique de mon souverain se trouve en unisson avec les sentimens de son cœur. L'union des deux puissantes familles, Sire, donnera aux deux généreuses nations une nouvelle assurance de bonheur et de tranquillité." Dans son discours à l'Archiduchesse Marie Louise il lui dit : des considérations politiques peuvent avoir influencé les deux souverains; mais par dessus tout c'est votre consentement, Madame, que l'Empereur, mon maître, désire d'obtenir. Il sera au comble de ses vœux de voir sur un grand trône, *le génie du pouvoir* uni avec la *beauté* et les *grâces* qui sont tendrement aimées. Ce qui suit fut la réponse de l'Archiduchesse :

"La volonté de mon auguste pere a constamment été la mienne; mon bonheur sera toujours lié au sien. C'est dans ce principe que l'Empereur Napoléon ne peut manquer de trouver un gage des sentimens qui guideront ma conduite pour mon époux ; heureuse si je puis contribuer à sa félicité et à celle de la Grande Nation. Avec la permission de mon pere, je donne mon consentement à mon union avec l'Empereur Napoléon."

La réponse de l'Archiduc Charles à la requête de l'Empereur Napoléon, d'accepter sa procuration pour la cérémonie du mariage, fut particulierement animée : elle fut comme suit :

"J'accepte avec plaisir, Prince, la proposition que sa majesté l'Empereur des Français m'a faite par votre entremise. Egalement flatté par son choix, comme pénétré du pressentiment délectable que cette alliance effacera toute trace de dissentions politiques, réparera les malheurs de la guerre, et produira un bonheur futur aux deux nations qui sont faites pour s'entr'aimer, et rendra une justice réciproque à l'une et à l'autre. Je présenterai la main de l'Archiduchesse, Marie Louise, au délégué du grand monarque que vous représentez ; et je vous prie, mon Prince, de publier par toute la France, mon désir ardent que les vertus de l'Archiduchesse puissent cimenter à jamais l'amitié de votre souverain et le bonheur de leur peuple."

Quelle honte pour les Français de s'être portés à des extrémités aussi répréhensibles contre une reine aimable, Marie Antoinette, sortie de la même famille ! Ce mariage doit leur arracher des réflexions bien douloureuses s'ils sont susceptibles de remords, et leur prouver combien les affaires de ce monde sont transitoires. Si son mari, la bonté personifiée et la vertu même avait été doué d'un caractere aussi ferme et aussi constant que l'est celui de Napoléon, elle n'aurait pas été dégradée comme la plus méprisable des créatures, et ils seraient encore tous les deux assis sur un trône qui a resté pendant quelque tems avili, à moins qu'ils en fussent descendus par le cours ordinaire des événemens de la vie. L'Empereur Napoléon en unissant les destinées de sa vie avec une Autrichienne, semble leur reprocher leur inconduite et tacitement leur dire : Français ! vous vous êtes souillés du plus noir des forfaits en trempant vos mains impures dans le sang de votre Reine : moi pour effacer jusqu'à la moindre trace de vos crimes, j'épouse la Nièce de cette auguste Princesse, et je réhabilite la mémoire de son digne époux en vous obligeant de célébrer une fête de deuil toutes les années pour expier vos forfaits : touchez-la, rebelles, et vous verrez comment je saurai vous chatier ! En effet, de quelle manière que l'on considere la chose ; de quelle manière qu'on la torde et qu'on la disseque, Napoléon en épousant une Autrichienne semble dire aux Français : mon peuple vous avez péché, mais qu'il n'en soit plus question si vous ne voulez pas être sévérement punis ! ! !

On donne depuis quelque tems à Paris des especes de cocagnes en forme de loteries ; on y jette au peuple des billets cachetés, dont quelques uns renferment des bons dont on va chercher le payement à un garde-manger établi *ad hoc*. Cela occasionne souvent des quipropos plaisans. On entend par fois des rustres favorisés par le sort, s'écrier en ouvrant

leurs billets : *Vive Napoléon, c'est un chapon ! Vive l'Impératrice, c'est une dinde ! Vive l'Empereur, c'est une oie !*

Des gazettes de Calcutta du 24 Décembre disent : nous avons le plaisir d'informer nos lecteurs que les Pirates du Golfe Persique, les cruautés et dépradations desquels ont été fréquemment le sujet de nos remarques, ont été à la fin visité par un coup vengeur qui a probablement mis une fin à un systeme de piraterie que ces désespérés avaient établi au danger éminent des bâtimens qui n'etaient pas armés, faisant le commerce dans le Golfe Persique, à quelle nation qu'ils appartinsent. Les dépêches qui ont été reçues de la force sous le commandement du lieutenant colonel Smith desquelles il parait que la ville des pirates et le port Rusal Kheina fut vaillamment prise d'assaut le 13 du mois passé. Les troupes ont débarqué ayant de l'eau jusqu'aux épaules, et ont chargé l'ennemi à travers un terrein extrêmement sabloneux.

ENIGME.

Nous sommes plusieurss sœurs, à peu près de même âge,
Dans deux rangs différens, mais d'un semblable usage :
Nous avons, en naissant un palais pour maison,
Qu'on pourrait mieux nommer une étroite prison.
Il faut nous y forcer pour que quelqu'une en sorte,
Quoique cent fois le jour on nous ouvre la porte.

ERRATA.

Dans notre dernier numéro à l'artiele Correspondance, lisez pour imbibé, *imbu*.

ESPAGNE.

Au Camp Royal de Seville, le 1er. Février 1810.

Ordre Général de l'Armée, donné par S. M. Catholique.

Soldats,

La guerre que l'Empereur vient de terminer si glorieusement avec l'Autriche, avait ranimé l'espoir du cabinet anglais. Ses armées, d'ébarquées en Espagne, devaient faire la conquête de Madrid. Elles croyaient l'armée française affaiblie par la diversion du Danube ; ils connaissaient mal la puissance du grand empire. Les 1er. 5e. et 6e. corps de la grande-armée, les 7e. 4e. 3e. et 2e. de cette ancienne armée étaient tout entiers ici, pour confondre leurs espérances.

Abandonnés par leurs prétendus alliés, les troupes de l'insurrection tenterent un dernier effort au moment de la pacification de Vienne : Ocana confondit leurs projets insensés ; vous ne vites dans elles que des hommes égarés jetés dans le précipice par un ennemi commun ; vous voulûtes les sauver, je les reçus comme des enfants.

Les barrieres que la nature a placées entre le nord et le midi de l'Espagne, sont tombées ; vous n'avez plus trouvé que des amis en-deçà de la Sierra-Morena ; Jaen, Cordoue, Grenade, Séville, ont ouvert leurs portes ; vous avez parcouru ces provinces avec l'esprit de paix et d'ordre qui vous distingue. Le bon accueil des habitants, l'abondance, la paix, ont été les résultats de votre conduite.

Soldats français, comment vous témoigner ce que je vous dois ?

Je vous rappelle à vous-mêmes votre propre conduite.

L'Empereur la connaîtra.

Le Roi d'Espagne veut, qu'entre les colonnes d'Hercule s'éleve une 3e. colonne, qui porte à la postérité la plus reculée et aux navigateurs des deux Mondes, la connaissance des chefs et des corps français qui ont conquis les Espagnes.

De l'Alcazar de Séville, le 1er Février 1810.

(Signé) JOSEPH.

BATAILLE DE VICH EN CATALOGNE, LE 20 FEVRIER.

A S. E. le Duc de Feltre, Ministre de la Guerre.

Gironne, le 28 Février, 1810.

J'ai l'honneur d'annoncer à V. E. le succés d'une bataille qui a eu lieu le 20. dans la plaine de Vich. Cette action, l'un des faits d'armes de la guerre de Catalogne qui fait le plus d'honneur aux troupes Françaises, est celui ou elles ont déployé le plus de dévouement et de courage.

Depuis quelques jours, le nouveau général en chef de l'armée insurgée en Catalogne avait rassemblé toutes ses forces à Moya. Il avait fait sortir les garnisons des places de guerre, avait réuni un grand nombre de Miquelets aux troupes de ligne, espérant, avec de tels renforts et une masse d'hommes aussi considérable, anéantir la division Souham. Les troupes de ligne Espagnoles s'elevaient à 12,000 hommes, 1200 chevaux et plusieurs milliers de Miquelets et Soumatins.

Vers les 7 heures du matin, l'ennemi a débouché dans la plaine de Vich, sur trois colonnes :

La premiere, dont faisait partie toute sa cavalerie, est venue par Tona ; cette colonne s'est déployée en avant de ce village, ayant toute sa cavalerie sur son flanc droit.

La seconde colonne est descendue du col de Suspena, et s'est formée en ordre de bataille à la gauche de la premiere colonne.

La troisieme a pénétré par Salfora, et a occupé les montagnes qui dominent la plaine de Vich à l'ouest.

Outre ces trois colonnes les Miquelets et Soumatins, sous les ordres de Rovira, couvraient les hauteurs, et une partie devait attaquer Gurp, où est stationné le 4me bataillon du 3me régiment d'infanterie de ligne.

Lorsque le général de division Souham a été à peu près certain des mouvemens de l'ennemi ; il a réuni dans la plaine, immédiatement au-dessus de Vich, toute sa division. Le 42me régiment d'infanterie de ligne au centre, le 1er régiment d'infanterie légere à droite, le 4me bataillon du 93me appuyant le 1er léger, la cavalerie soutenant les trois piecès d'artillerie et les ailes de la division. L'attaque de l'ennemi a commencé sur Gurp, avec une telle vivacité qu'il semblait que ce devait être le point principal ou il avait intention de faire effort ; mais le général Souham n'a point pris le change ; le 4me bataillon d'infanterie légere s'est replié en bon ordre sur Vich, sans être entamé et sans perdre un seul homme.

Une fusillade très-forte s'est ensuite engagée sur tout le front de la ligne ; l'ennemi qui opposait l'élite de ses troupes, et notamment deux régimens Suisses, a attaqué avec beaucoup d'audace, en même tems qu'il faisait filer sur sa droite toute sa cavalerie, qui cherchait à déborder le flanc gauche. Le général Souham a fait alors charger le 24me de dragons ; appuyé sur son flanc gauche, par la compagnie d'élite des dragons Napoléon. Cette charge a culbuté la cavalerie ennemie et a mis le plus grand désordre dans ses rangs ; un grand nombre de cavaliers Espagnols ont été tués dans cette charge, trente chevaux sont restés enterrés dans un fossé d'où ils n'ont pu sortir. Dans ce moment le colonel Delord a été blessé d'un coup de sabre au bras gauche. La cavalerie ennemie, en se repliant, a beaucoup souffert par le feu de la mousqueterie et de la mitraille que l'artillerie dirigeait sur elle.

Le général Espagnol a disposé alors de toutes ses forces de réserve et a cherché à pénétrer par le cen-

tre, en attâquant avec furie le 42me régiment, commandé par le colonel Espert, qui a eu ces habits criblés de balles ; ce régiment, avec le bataillon du 93me ont soutenu, pendant trois heures, le feu le plus vif et le plus meurtrier, sans que l'ennemi ait pu leur faire perdre un pouce de terrein. La fermeté des soldats et de leurs officiers ne peut être assez louée.

Las de faire des efforts inutiles pour enfoncer notre centre, Odonel, le général en chef de l'armée ennemie, a voulu tout à-coup, par une manœuvre hardie et à l'aide de force plus que triples, déborder les deux flancs de la ligne ; mais cette tentative ne lui a pas mieux réussi. Le 1er régiment d'infanterie légere, commandé par le colonel Bourgeois, l'a arrêté sur la droite par tous les points où il a voulu pénétrer ; ce corps s'est parfaitement montré.

Dans cette circonstance, le général de division Souham, dont j'apprécie le mérite et les hautes qualités militaires, a été blessé d'un coup de feu à la tempe gauche, en danger de perdre l'œil ; mais du moins il n'y a rien à craindre pour les jours d'un officier-général aussi distingué, et qui sert aussi utilement son prince et sa patrie. . . . . Malgré sa blessure trés-douloureuse, ce chef, qui possede au plus haut degré la confiance de sa division, s'est empressé, après son pansement, de reparaitre à la tête de ses braves, qu'il a conduit jusqu'à la fin de la journée.

Pendant son absence, le général Augereau, seul général de brigade dans la division, en a pris le commandement, et a fait partout les plus sages dispositions ; il a montré dans cette circonstance autant de bravoure que de talens militaires. Tandis que tous ses ordres s'exécutaient de toutes parts, nos troupes du centre et de droite arrêtaient l'ennemi étonné d'une résistance qui déconcertait tous calculs, et qui rendait inutile le déployement de toutes ses forces. Odonel faisait filer par sa droite une colonne d'infanterie, soutenue de toute sa cavalerie ; mais une charge ordonnée à propos et exécutée par le 24me régiment de dragons, le 3me de chasseurs provisoire, et un escadron de dragons de Napoléon, a coupé entierement cette colonne composée de troupes Suisses, 1000 hommes ont mis bas les armes, et deux drapeaux leurs ont été enlevés. Cette charge vigoureuse a été poursuivie jusqu'à Tona, notre cavalerie a fait un massacre horrible ; la déroute était si grande, qu'aussitôt elle s'est manifestée dans toute la ligne ennemie d'après le double effort qu'ont montré les Français. Sur tous les points, les Espagnols furent culbutés et poursuivis jusqu'à Moya ; ceux qui se sont échappés n'ont du leur salut qu'à la faveur des montagnes escarpées. La terre était jonchée de morts, de blessés, d'armes et de débris.

Quoique l'armée de Catalogne ait toujours obtenu des succès décisifs, elle ne compte pas de journée aussi glorieuse.

La perte de l'ennemi est considérable ; il a eu plus de 3,500 hommes tués ou blessés ; dans ce nombre on a reconnu plusieurs officiers de marque supérieurs ; 3,250 prisonniers sont en route pour se rendre en France, parmi lesquels 125 officiers de tous grades. Les équipages, les ambulances de l'armée ennemie sont tombés au pouvoir de nos intrépides soldats de même que 100 mulets chargés de cartouches, et 500 chevaux de cavalerie.

Le général Odonel ne pourra désormais trouver son salut que sous les murs de Tarragonne.

Pendant toute l'action, l'adjudant commandant Guillemet, chef d'état-major du général de division Souham, a montré une activité et un dévouement dignes d'éloge.

Tandis qu'Odonel, avec ses trois divisions, était aux prises avec celle du général Souham, un corps de 2000 hommes de troupes de lignes, 1500 miquelets et 200 chevaux, commandés par un colonel Suisse, attaquait un poste de 60 hommes des braves régimens de Berg, qui occupait Besala, commandés par le colonel-brigadier Guettre, lesquels firent une résistance opignâtre. J'en fus instruit à tems, et y envoyai 1200 hommes à leur secours, commandés par le général Guillot, qui, de concert avec le colonel Guettre, firent échouer l'entreprise hardie de l'ennemi, et le chasserent jusqu'au delà d'Olot, après lui avoir fait essuyer une perte de plus de 300 hommes.

Les troupes Italiennes qui forment le blocus d'Ostalric, furent attaquées également dans cette journée par des nuées d'insurgés, qui débouchaient de toute part des montagnes au nombre de plus de 5,000 hommes; mais leurs efforts furent inutiles ; et par les bonnes dispositions qu'avait prises le général Mazuchelli, commandant provisoirement la division Pino, les brigands furent dispersés avec grande perte.

Le général de division Verdier, avec une colonne de 1500 hommes, chassait en même tems des bandes éparses qui désolaient la partie paisible de la côte, et faisait disparaitre une Junte insurrectionnelle qui soufflait la discorde dans les environs d-Areuy's-de-Mer.

Partout l'ennemi a échoué et a éprouvé la déroute la plus honteuse : les projets d'Odonel étaient d'anéantir la division Souham, de bloquer Ostalric, et de venir intercepter de nouveau nos communications avec la France.

Notre perte dans cette journée sur tous les points collectivement, se porte à 143 morts et 272 blessés ; parmi lesquels 7 officiers.

Généraux, officiers, soldats, tous méritent les plus grands éloges. Je me réserve de faire connaître à V. Exc. ceux d'entr'eux qui se sont le plus particulierement distingués.

Je prie V. Ex. d'agréer l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Maréchal d'Empire, Gouverneur-Général de la Catalogne.

(Signé) AUGEREAU,
Duc de Castiglione.

Péroraison de l'Adresse du Marquis de Someruelos aux habitans de l'Ile de Cube, datée La Havanne, 26 Avril, 1810.

[Traduit d'un Papier Espagnol pour L'Hémisphère.]

..... L'insurrection des Castilles, de Rioja et d'Alava a atteint son plus haut degré de force ; et étant débarrassés des Français par la raison que ceux-ci se sont tous portés sur l'Andalousie, les habitans de ces provinces ont à peine à lutter contre 15,000 hommes qui se trouvent répandus sur l'étendue de ce territoire dont 10,000 sont conscrits ; un grand nombre de ceux-ci désertent journellement. En Estramadoure les régimens patriotiques sont très nombreux. Enfin la confiance renait dans les Provinces. Nous avons de bonnes armées, et d'excellens généraux à leur tête. Ce n'est pas par l'occupation partielle de l'Andalousie que les Français couperont le nerf de la guerre; ils se trouvent déçus dans leur espérance ; et derriere, devant et autour d'eux, sous leurs pieds même, ils voient cette guerre renaitre, et faire de plus violens ravages que dans son principe.

Peut-être l'invasion de l'Andalousie soustraira-t-elle l'Espagne aux chaines que lui préparait le tyran usurpateur, et peut-être aussi fondera-t-elle sa félicité à repasser la *Sierra Morena* ainsi qu'elle le fit ignominieusement

en repassant la Galicie. Nous n'avons pas lieu de craindre ni de désespérer, très fidèles habitans de Cube, vassaux sinceres et fermes de Ferdinand VII. Ce monarque adoré se glorifie plus de dominer dans vos cœurs que de contempler la grandeur et l'étendue de ses domaines dont les limites n'ont pu jusqu'à ce jour être parfaitement marquées. Laissons aux pusillanimes et aux peureux l'occupation de la Peninsule: Ferdinand VII, laissera-t-il pour cela d'être notre souverain, d'être le maître d'un territoire immense, et d'avoir des millions de vassaux à rendre heureux? La santissime religion de nos peres, le dépôt sacré des loix, la liberté, l'abondance et la félicité, et tout ce qui peut constituer une nation grande et indépendante, n'existera-t-il pas parmi nous? Que par la voie de la violence et de la félonie Napoléon s'empare du sol de l'Espagne, si la Providence l'ordonne ainsi; il n'est pas moins vrai que Ferdinand le sera du cœur des Espagnols. La principale île de l'Amérique reçoit avec réjouissance sur son sol, toute la population de la peninsule, et les habitans courront à bras ouverts au devant de leurs dignes et infortunés freres pour les recevoir dans leurs foyers.

Mais ceci ne peut pas avoir lieu; les Espagnols ont de la magnanimité et de la constance de reste; ils feront tête aux revers que la fortune ennemie peut leur préparer; leurs recours sont inépuisables, leur amour pour leur religion, pour leur roi et leur patrie est inextinguible; leur vertu doit être récompensée par une gloire simpiternelle.

NOUVELLES ETRANGERES

GOTTENBOURG.

Le Capitaine Marshall qui arriva à New-York Mardi au soir, fit voile de Gottenbourg le 17 du mois dernier; auquel tems on disait que les Danois avaient ordre de prendre tous les vaisseaux américains qu'ils pourraient rencontrer; et généralement, on supposait que Bonaparte donnerait bientôt des lois à la Suède touchant son commerce. Un agent français était arrivé à Stockholm, et un autre à Gottenbourg. Les ventes à Gottenbourg se faisaient très lentement, à l'exception du sucre et du bois de Brésil. Le coton y valait environ 37 *cents*.

—

Le *National Intelligencer* dit: nous apprenons par l'autenticité d'une lettre de M. Forbes, Consul des Etats-Unis à Hambourg, écrite à Copenhague le 3 Mars dernier, que, par un Ordre Royal il venait d'être permis d'armer en course de suite. Il y a conséquemment lieu de craindre que le commerce des Etats-Unis au nord de l'Europe, aura été placé dans une situation aussi perilleuse que celui qu'ils font dans les autres parties du Continent.

—

Un traité a été conclu à Paris entre l'Empereur et son frere le Roi d'Hollande dont la principale stipulation est de sequestrer toutes les propriétés Americaines qui se trouveront en Hollande et d'en verser le produit au trésor Français. Il a été officiellement notifié au général Armstrong qu'aucun batiment portant le pavillon Americain ne sera admis dans aucun port du continent de l'Europe et que ceux qu'on y trouvera seront confisqués.

CORRESPONDANCE.

Philantropos, ainsi que *A. D. L.* nous sont parvenus et paraîtront dans notre prochain numéro. Nous accusons aussi la réception de *Obscuro-Critico-Pluribus* qui paraîtra dans notre prochain, ... si l'auteur de la pièce veut nous faire la faveur de passer au Bureau de L'Hémisphère, nous expliquer ce que personne ne comprend, et en relever les erreurs, les sollicismes et les gallicismes qui sont assez fréquens et qui ont l'air d'un galimatias.

Le prix de L'Hémisphère est de Dix Piastres par an, payables d'avance.

PHILADELPHIE—IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR J. J. NEGRIN.